

Arrêté temporaire n°23-AT-217
Portant réglementation de la circulation

ROUTE DE MONERIT et RUE JEAN MACE

Madame le Maire de Portes -lès-Valence,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10
CONSIDÉRANT que des travaux 1 Implantation de Poteau Telecom. Demande de 30 jours pour planification. rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 14/05/2023 au 12/06/2023 ROUTE DE MONERIT et RUE JEAN MACE

ARRÊTE

Article 1

À compter du 14/05/2023 et jusqu'au 12/06/2023, :

- ROUTE DE MONERIT, de la RUE JEAN MACE jusqu'au 764
- ROUTE DE MONERIT
- 70 RUE JEAN MACE

, un rétrécissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraîne une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. La voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CONSTRUCTEL RHONE-DURANCE.

Article 3

Le Directeur de la Sécurité publique à Valence 26, le chef de la Police Municipale de Portes-lès-Valence, Le Directeur des Services Techniques et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Portes-lès-Valence, le 28/04/2023
Madame le Maire de Portes -lès-Valence

Geneviève GIRARD

DIFFUSION:

CONSTRUCTEL RHONE-DURANCE
le Directeur de la Sécurité publique à Valence 26
le chef de la Police Municipale de Portes-lès-Valence
Arrêtés
SDIS
CITEA

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de